

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10 MARS 2017

Dossier complet le :

10 MARS 2017

N° d'enregistrement :

F04417F0033

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la 4ème tranche (5,6 ha) du lotissement "La Peupleraie" à MARLENHEIM

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Eric FULLENWARTH en qualité de Directeur Général

RCS / SIRET

5 7 8 | 5 0 5 | 6 8 7 | 0 0 0 5 8

Forme juridique

Société anonyme d'économie mixte

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39      33°	Le projet de lotissement est situé à Marlenheim, commune dotée d'un document d'urbanisme n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération. La surface plancher projetée est comprise entre 15000 et 20000 m <sup>2</sup> pour un terrain d'assiette d'une superficie d'environ 5,6 hectares. Le projet est soumis à une procédure d'Autorisation Unique (nomenclature IOTA : rubriques 2.1.5.0-1, 3.2.3.0-2, 3.2.4.0-2 et 3.3.1.0-2) dans le cadre de laquelle un diagnostic environnemental complet (faune, flore et habitats) a été réalisé.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'un lotissement d'habitation à Marlenheim. Ce lotissement, situé entre le vignoble et la RD 220, représente la 4ème tranche du quartier de la Peupleraie.

Il s'inscrit dans une démarche environnementale, écologique et de rationalisation du foncier : densité, mixité des formes d'habitats, espaces publics partagés, orientation des constructions...

L'entrée du quartier se faisant depuis le giratoire de la RD 220, il n'est pas prévu d'en aménager un autre ; d'autant plus que les voiries internes permettront le bouclage des voies existantes.

Le lotissement est soumis à un risque de coulée d'eau boueuse, qui touche actuellement les tranches précédentes du lotissement (incidences sur des habitations existantes), la partie Est de la commune (débordements des réseaux d'assainissement) et le milieu naturel (déversements de déversoirs d'orage par la mise en charge des réseaux).

L'aménagement d'une coulée verte sur toute la limite Nord du projet, au pied du vignoble, permettra de résoudre l'ensemble de ces problèmes. Elle se composera d'une bande enherbée avec haie dense et d'un fossé de collecte permettant également le stockage des eaux de ruissellement du bassin versant de 61 ha. Les eaux seront évacuées au débit limité de 500 l/s en direction du Flossgraben, cours d'eau situé à proximité.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de répondre à la demande forte de logements à Marlenheim, attraction importante qui s'explique par le statut de bourg centre, la position stratégique sur l'axe Saverne-Strasbourg, et la présence du bus en site propre reliant la commune à Strasbourg.

Différents sous-objectifs sont aussi poursuivis à travers le projet :

- Diversifier la typologie de logements au niveau de la commune (le projet prévoit environ 60 maisons individuelles et 65 logements en collectif)
- Finaliser l'aménagement d'un quartier (la peupleraie), différentes rues étant aujourd'hui en impasse et nécessitent d'être reliées
- Traiter la frange de limite bâti de la commune avec une coulée verte
- Mettre en place une protection de la commune contre les coulées d'eaux boueuses.
- Créer du logement social à hauteur de 20 % des logements proposés par le projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier se déroulera en deux temps (voir ci-dessous) durant lesquels les nuisances environnementales des activités liées aux travaux seront grandement atténuées. En effet, le chantier s'inscrit dans une démarche de "Chantier Vert" qui proposera la mise en oeuvre d'actions favorables à l'environnement au niveau des flux entrants (engins, matériaux et produits utilisés, etc...), du chantier lui-même (gestion des déchets) et des flux sortants (nuisances envers le voisinage).

La première phase des travaux sera précédée et accompagnée par la réalisation de la majeure partie des mesures de réduction (capture de sauvegarde et construction d'un abri à reptiles) et mesures compensatoires (plantation de haies et de ripisylves) des impacts environnementaux.

Durant ce premier temps du chantier seront réalisés les travaux d'aménagement préliminaire (voirie provisoire et pose des réseaux) ainsi que les aménagements de protection contre les coulées d'eau boueuse (bande enherbée et plantation de la haie dense, creusement du fossé de collecte/stockage, collecteur de vidange et équipement de limitation de débit).

Dans un second temps, les propriétaires vont aménager les parcelles avant que ne soient réalisés les aménagements définitifs (voirie définitive, plantations...).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond pour le lotissement au moment où l'ensemble des constructions (logements) est terminé. Ainsi le projet sera constitué des espaces communs du lotissement (voiries, espaces verts...) et des espaces privés avec les constructions.

Le pétitionnaire désire également sensibiliser le public, et en premier lieu les enfants, aux enjeux environnementaux présents sur ce site et aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées dans le cadre de l'aménagement du lotissement. Pour cela, un chemin pédagogique composé de panneaux explicatifs sera créé le long du chemin rural (future piste cyclable) localisé en limite Nord du projet.

Ce dispositif permettra également d'assurer la pérennité des aménagements effectués : le tas de pierres et de branchages, par exemple, sera explicité et désigné comme "abri à reptiles", ce qui limitera le risque de suppression de l'aménagement dans le cadre d'une opération d'entretien d'espaces verts.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'une procédure d'autorisation unique au titre du code de l'Environnement. De plus un permis d'aménager devra être déposé afin de pouvoir réaliser le projet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du bassin versant amont :	61 ha
Superficie totale du projet :	5,6 ha
dont superficie de la coulée verte :	0,6 ha
superficie du domaine public :	0,8 ha
superficie du domaine privé :	4,2 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Marlenheim

Lieu-dit "Hinter dem Berg"

Section n°21

Parcelles n°330 ; 328 ; 326 ; 324 ; 322 ;  
320 ; 318 ; 276 ; 277 ; 316 ; 280 ; 279 ;  
334 ; 336 ; 278 ; 275 ; 274 ; 273 ; 272 ;  
271 ; 270 ; 269 ; 338 ; 340 ; 342 ; 344 ;  
296 ; 297 ; 385 ; 215 ; 216 ; 1143 ; 220 ;  
224 ; 225 ; 214 ; 213 ; 212 ; 211 ; 210 ;  
209 ; 208 ; 207 ; 206 ; 205 ; 204 ; 203 ;  
1142 ; 1076 ; 236 ; 237 ; 238 ; 848 ;  
844 ; 842 ; 840 ; 837 ; 836 ; 835 ; 240 ;  
241 ; 1073 ; 1231 ; 1233 ; 1235.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7°30'11"E Lat. 48°37'39"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une ZNIEFF de type 2 intitulée "Collines du piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig" (identifiant national : 420007205). L'intérêt environnemental du site ainsi que les enjeux présents ont été fait l'objet d'une étude complète (faune, flore, habitats, continuités) réalisée par un bureau d'études spécialisé.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte une zone humide de 22 ares, délimitée et caractérisée selon l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Elle se compose d'une saulaie blanche hygrophile (14 ares) et d'une cariçaie (8 ares). L'évitement et la réduction n'étant pas possible, des mesures de compensation ont été étudiées et proposées dans le dossier d'autorisation unique. Ces mesures consistent à planter des haies denses ainsi qu'un grand linéaire de ripisylve sur des tronçons de cours d'eau qui en sont dépourvus.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marlenheim est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant de la Mossig, approuvé le 29 janvier 2007. Une révision partielle du PPRI a eu lieu sur la commune de Marlenheim le 13/06/2012 et une modification partielle sur la commune de Wasselonne le 06/10/2015.  Toutefois, le projet n'est pas situé dans le zonage réglementaire du PPRI du bassin versant de la Mossig.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	Oui	Non	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation de voiries, et nécessitera pour cela l'apport de remblais (structure des voiries). La terre végétale sera décapée et mise en cordon (soit sur les terrains, soit pour les espaces verts).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outre les incidences sur les zones humides, le projet impacte l'habitat de 4 espèces d'oiseaux (Bruant jaune, Fauvette grisette, Hypolais polyglotte et Moineau friquet) et d'une espèce de reptile (Orvet fragile). Des mesures d'évitement et de réduction des impacts (période d'abattage des arbres adaptée, conservation de certains arbres et bosquets, mise en place de nichoirs, reconstitution de l'habitat de l'Orvet) ont été proposées. Les impacts résiduels ont fait l'objet des mesures compensatoires exposées précédemment (plantation de haies et de ripisylves).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la suppression des près et vergers composant l'emprise du projet. La diminution de ces espaces naturels et agricoles a été pris en compte dans l'étude environnementale et a fait l'objet de propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un bassin versant amont d'environ 61 ha composé en très grande partie de vignes. Les terrains composant le projet ont déjà subi des coulées d'eau boueuse qui ont affectées les habitations existantes en limite de tranches précédentes et causées une saturation des réseaux d'assainissement existants. Les mesures de protection des biens et des personnes, prises dans le cadre de l'aménagement du lotissement, permettront par la même occasion de résoudre les incidences sur les quartiers environnants.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur lotissement d'habitation, dont le nombre de logements projetés s'élève à 120 ou 130, va engendrer une augmentation raisonnable du nombre de véhicules au sein du quartier mais également sur les routes d'accès situées aux alentours (RD 220 notamment). Le projet est facilement accessible depuis les axes routiers principaux (RD 220 et RD 1004) tout en restant en périphérie du centre-bourg.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur lotissement ne génère pas de bruit vis à vis de l'environnement, mais génère un peu de bruit au sein du projet (circulation de voitures, jeu d'enfants...).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère de faibles émissions lumineuses mais dont la portée se limite au lotissement et à son environnement le plus immédiat. En effet, le choix du type de candélabres s'est effectué en fonction des consommations d'énergie mais également en fonction de leur faculté à proposer un éclairage raisonné limitant les pollutions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère des rejets dans l'air du fait des systèmes de chauffage des habitations.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un système d'assainissement séparatif. Les eaux pluviales des parcelles seront gérées sur les lots par la mise en place de limitations de débit (0,3 l/s pour les maisons individuelles et 0,5 l/s pour les collectifs) ainsi que des volumes de stockage adéquats. Les eaux pluviales en excès provenant des voiries et des parkings seront stockées dans des collecteurs surdimensionnés à hauteur de 228 m <sup>3</sup> pour la partie Est du lotissement (limitation de débit à 20 l/s vers le réseau unitaire) et 87 m <sup>3</sup> pour la partie Ouest (limitation de débit à 5 l/s vers le réseau pluvial).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un système d'assainissement séparatif.  Les eaux usées seront amenées au réseau unitaire existant en différents points du projet : rues Gustave Stoskopf, Frédéric Hoffet, Sébastien Brant et Nathan Katz.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier (entreprises intervenant sur le site) et en phase d'exploitation (habitants), le projet va engendrer la production de déchets non dangereux (chutes de matériaux et ordures ménagères).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit une continuité architecturale avec le tissu résidentiel existant. De plus, le projet intègre une large coulée verte en limite d'opération, ce qui permet de créer une réelle transition végétale entre l'espace bâti et l'espace non bâti de la commune (ce qui n'est pas le cas actuellement). Des fouilles archéologiques ont été prescrites sur une partie du lotissement suite à un diagnostic. Ces dernières permettront de préserver et d'étudier le patrimoine archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification de l'occupation des sols, l'habitat viendra remplacer les zones agricoles (près et vergers).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'étude environnementale complète ainsi que l'étude de délimitation des zones humides sont jointes en annexes du présent formulaire.

L'étude environnementale réalisée dans le cadre de la procédure d'autorisation unique a porté sur l'état de l'état initial de l'environnement, sur la définition des effets négatifs du projet et sur les mesures à prendre afin d'éviter, de réduire et finalement compenser ces effets.

Les mesures d'évitement et de réduction ont été prises en faveur des habitats naturels (préservation d'arbres et bosquets), de l'avifaune (conservation d'arbres refuges, abattage d'arbres en dehors de la période de nidification, mise en place de nichoirs) et des reptiles (capture de sauvegarde, recréation d'un habitat favorable) qui représentent les enjeux environnementaux prépondérants.

Les mesures compensatoires proposées afin de compenser les impacts résiduels (plantation de haies et de ripisylves) ont pour objectifs de recréer l'habitat favorable à l'avifaune (haies composée d'essences arbustives fructifères et ripisylves permettant la nidification) et la surface d'habitat humide impactée par le projet. La replantation de ces tronçons permet également de reconstituer des corridors favorables à l'avifaune ainsi qu'à certains mammifères (renard, chevreuil, blaireau...).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la tranche IV du lotissement "La Peupleraie" à Marlenheim est soumis à procédure d'autorisation unique.

Dans le cadre de cette procédure, l'ensemble des impacts du projet sur l'environnement (faune, flore, habitats, continuités) a été étudié et a fait l'objet de mesures d'évitement, de réduction et finalement de compensation.

De ce fait, le pétitionnaire considère que l'évaluation environnementale du projet a déjà été effectuée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <input checked="" type="checkbox"/> <b>non publié ;</b>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°5 : Etat initial de l'Environnement ; impacts et mesures environnementales (Ecolor, 2017)
Annexe n°6 : Recherche et délimitation de zones humides (Ecolor, 2017)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Strasbourg

le,

10/03/2017

Signature

Pour la Société d'Aménagement et d'Équipement  
de la Région de Strasbourg  
Le Directeur Général

Eric FULLENWARTH

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

